



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

naissance

Question écrite n° 47553

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité de mettre l'accent sur l'information et la prévention en matière de prématurité mais aussi d'en assurer une meilleure prise en charge. D'après les statistiques de l'INSEE, sur dix ans, la prématurité a cru de plus de 9 % pour atteindre environ 60 000 naissances par an dont 20 % sont de grands prématurés, chiffres qu'il faut corréler avec l'augmentation générale des naissances mais aussi avec le nombre croissant de grossesses multiples. La prématurité fragilise les familles concernées ; elle influe sur le taux de mortalité infantile et sur le développement de l'enfant. Dès lors, il apparaît nécessaire de renforcer l'information des futures mères dans le cadre de leur suivi de grossesse, et plus particulièrement lors de l'entretien prénatal du 4e mois, mais aussi de mieux prévenir et détecter les grossesses à risques. Par ailleurs, l'accueil du nouveau-né prématuré, notamment dans les services de néonatalogie, son suivi médical sur le long terme, comme l'accompagnement nécessaire de sa famille, doivent à l'évidence être favorisés. Aussi, elle souhaiterait qu'elle lui fasse part des intentions du Gouvernement quant à la mise en place d'un Plan prématurité qui permettrait d'améliorer la prévention, la prise en charge et le suivi de la prématurité en France.

Texte de la réponse

Les résultats de la dernière enquête nationale périnatale montrent que le taux de prématurité est en légère hausse en France en 2010 par rapport à 2003. Il est ainsi passé de 6,3 à 6,6 % pour les naissances vivantes. Sur cet indicateur, la France se situe au 10e rang des 28 pays membres de l'Union européenne. Il est utile de rappeler que, dans 40 % des cas, la prématurité est la conséquence d'une décision de l'équipe obstétricale et pédiatrique d'interrompre la grossesse pour sauver la vie du nouveau-né. Dans 60 % des situations, la prématurité est spontanée. Certains facteurs de risque sont bien identifiés, au rang desquels l'élévation de l'âge maternel à la naissance ou l'augmentation du nombre de grossesses multiples. Le collectif prématurité a, dans le cadre d'une plateforme de propositions, identifié des axes d'actions permettant d'améliorer la prise en charge des prématurés, la coordination des soins et l'organisation des services de soins en néonatalogie, l'environnement de l'accueil du nouveau-né prématuré et de sa famille et l'harmonisation du suivi à long terme des enfants dont l'état le nécessite. Par ailleurs, ce collectif suggère que l'information des femmes enceintes et la formation des professionnels de santé soient intensifiées. La situation de la France par rapport aux autres pays européens nécessite qu'un effort de mobilisation soit engagé. C'est pourquoi la ministre des affaires sociales et de la santé a souhaité que des orientations en matière de périnatalité soient définies dans le cadre de la stratégie nationale de santé en cours de définition.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47553

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 326

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2022